Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212902704-20260427-2026_24-DE

République Française
Département FINISTERE
Commune de SAINT URBAIN

Référence 2026-24

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
19	18	19

Vote
A l'unanimité *Pour : 19* *Contre : 0* *Abstention : 0*

Date de la convocation
23/04/2026

Date d'affichage
28/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h30, le Conseil municipal de Saint Urbain dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Julien POUPON, Maire, en session ordinaire.

Présents : Julien POUPON, Stéphane TROPRES, Jeannine LE GALL Philippe DANTEC, Stéphanie GORIN, Gwenaël KERNEIS, Delphine LONGCHAMP, Gwenhael OMNES, Anne GUILLOU, Marie STEPHAN, Anne-Laure LE HIR, Sébastien LOZAC'H, Pierre-Yves DANTEC, Marie SANQUER, Perrine LE MEHAUTE, Vincent KING, Serge POULIQUEN, Anouchka LE ROUX.

Absent ayant donné procuration : Yvan BRISHOUAL à Julien POUPON

A été nommée secrétaire : Delphine LONGCHAMP

Objet : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Afin de préparer ce règlement intérieur, Monsieur le Maire propose de créer une commission en charge de l'élaboration dudit règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de désigner :

1. Julien POUPON
2. Jeannine LE GALL
3. Serge POULIQUEN
4. Gwenaël KERNEIS
5. Stéphane TROPRES

Pour copie conforme :
En mairie, le 27 avril 2026
Julien POUPON
Maire

Secrétaire de séance